Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
02/08/2019	02/08/2019	F09319P0249

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment à usage de blanchisserie industrielle sur la commune de Rousset (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : M.A.J.

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DELETOMBE FREDERIC, directeur Industriel, Achats et Supply Chain

RCS / SIRET : 7 7 5 7 3 3 8 3 5 0 1 3 1 3 — Forme juridique : SA à Conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39 - a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m² La surface de plancher du projet est d'environ 11 900 m²; celle du terrain d'assiette est d'environ : 37 900 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usage de blanchisserie industrielle sur la commune de Rousset (13). Ce projet s'intègre sur un foncier de 37.900m² au sein de la zone industrielle Peynier Rousset.
Il sera composé d'un bâtiment principal (ateliers, bureaux, quais) bordé de voiries et de stationnements.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour la rubrique 2340 - Blanchisseries, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345, la capacité de lavage de linge étant supérieure à cinq tonnes par jour. Il sera également soumis à déclaration au titre des ICPE pour les rubriques suivantes : 2910-A-2, 2915-2, 4130-2 et 4441-2.

Il n'y aura pas de travaux de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'accompagner le développement des activités du groupe ELIS en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en compléments des sites existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction auront lieu en une seule phase et s'étaleront sur une période de 15 à 20 mois après obtention des autorisations (le démarrage des travaux est estimé au mois d'Avril 2020 sous réserve de l'obtention à cette date des autorisations).

Après réalisation du terrassement, les bâtiments seront édifiés et les réseaux mis en place (électricité, gaz, eau). Enfin les équipements intérieurs seront installés et les voiries et parkings réalisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment principal abritera les activités de blanchisserie (ateliers de production) ainsi que les bureaux et les services généraux nécessaires à l'exploitation du site.

Le site pourra traiter quotidiennement 100 tonnes de linge et d'articles textiles : linge plat (linge de lit, linge de restauration) et vêtements de travail provenant de différents secteurs d'activité (hôtellerie-restauration, industries-commerces-services).

Il sera desservi par deux quais pour le chargement et le déchargement des véhicules de la flotte Elis et des flux induits.

Le site disposera d'une zone de stationnement pour les véhicules de la flotte Elis ainsi que d'une zone de stationnement pour les véhicules du personnel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis de Construire [L. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme]
- Demande d'Enregistrement pour une blanchisserie industrielle (rubrique 2340) au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [R 512-46-1 et suivants du code de l'environnement]. Conformément à l'article L.512-7 (Ibis) du Code de l'Environnement, ce dossier visera également la rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface globale du terrain : ----------	37.900 m²
- Emprise au sol : ----------	12.500 m²
- Surface de plancher : ----------	11.900 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Zone Industrielle Peynier Rousset
13790 Rousset

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 05 ° 35 ' 39 " 37E **Lat.** 43 ° 28 ' 15 " 15N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site est : - ZNIEFF de type II "Montagne Sainte-Victoire - Plateau du Cengle et des Bréguières - le Devançon" - 930012450 à 2.6 km au nord. - ZNIEFF géologique "Gisements d'oeufs de dinosaures de la Sainte Victoire" - 1357G02 à environ 900 m au nord. Il n'y a pas de ZNIEFF de type I située à proximité du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Rousset possède un PPR relatif au retrait et gonflement des argiles approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2007. Le site se situe en zone faiblement à moyennement exposée.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'existe pas de fiche BASIAS ou BASOL relative au site. La parcelle était anciennement utilisée pour un usage agricole.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Rousset n'est pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans l'emprise du périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Versant sud du massif de la Sainte-Victoire" inscrit par l'arrêté du 1er mars 1963 situé à 4.9 km au nord.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches du site sont : - Directive Oiseaux : "Montagne Saint Victoire" - FR9310067 - Directive Habitats : "Montagne Saint Victoire" - FR9301605 Ces deux zones sont situées à 2.6 km au nord du site (cf. carte de localisation en annexe 7).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est la "Montagne Sainte-Victoire" situé à 3 km au nord du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La fourniture d'eau pour les besoins de consommation d'eau se fera : - pour l'usage sanitaire : via le réseau d'eau de ville, - process de blanchisserie : via le canal de Provence et/ou via les eaux recyclées par la STEP de la zone industrielle de Rousset. La consommation journalière en eau estimée à 800 m3/j en moyenne (au maximum la consommation sera de 1 350 m3/j), le site consommera au maximum 200 000 m3/an (à noter qu'une saisonnalité forte est présente en été du fait du tourisme important dans la région).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la création d'ouvrages susceptibles de modifier les masses d'eau souterraines (sous-sol, etc...) et de prélèvement des eaux souterraines. Les eaux pluviales seront évacuées vers le réseau public via un bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction incendie (dimensionné selon les documents D9 et D9A et validé par le SDIS préalablement au dépôt du dossier ICPE).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'incidence du projet en phase de réalisation et en phase d'exploitation est considérée comme mineure. Le projet se situe au droit d'une parcelle défrichée située au sein d'une zone industrielle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les rejets aqueux générés par l'installation seront traités par la STEP industrielle de Rousset. Les rejets atmosphériques respecteront les valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 situés à proximité. Le projet n'est pas concerné par la liste nationale R414-19 et/ou les listes locales Natura 2000 du département 13.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur d'autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou maritime. Le projet, d'une surface de 37 800 m^2 environ, se trouve au droit d'une parcelle défrichée située sur une zone industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans des zones à risques définies dans les plans de prévention des risques, exception faite pour le risque de retrait gonflement des argiles, où le site est implanté dans une zone faiblement à moyennement exposée. La commune de Rousset est située dans une zone de sismicité à risque dite « faible » (zone 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires (ni en phase travaux, ni en phase exploitation). En phase exploitation, les activités du site seront exercées dans le respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral délivré, de la réglementation ICPE et du code de l'environnement. Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit du site ainsi qu'au voisinage immédiat du terrain.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase travaux, le projet générera du trafic relatif à la construction de la blanchisserie (prestataires de travaux / camions de chantier). En phase d'exploitation, le projet engendrera du trafic routier dans le cadre de son activité de blanchisserie. La blanchisserie possédera une flotte de véhicules pour la réalisation des tournées de ramassage auprès de ses clients (réception du linge sale / livraison du linge propre).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase travaux, le projet sera générateur de bruit (trafic routier, construction). En phase exploitation, le projet est susceptible de générer du bruit du fait du trafic routier et de certains équipements du process. Le projet est localisé dans une zone industrielle et le long d'une route départementale générant des bruits de circulation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, les engins motorisés seront susceptibles d'engendrer des vibrations. En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de vibrations. Le projet n'est pas concerné par des sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage des zones de stationnement, de circulation et des quais ainsi qu'à l'éclairage du bâtiment (intérieur et extérieur). La circulation sur la route départementale longeant le terrain et le voisinage de la zone industrielle engendrent des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase exploitation, le projet engendrera des rejets atmosphériques : - Émissions liées aux installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (encadrées au titre de la réglementation sur les ICPE) ; - Émissions liées au trafic généré et induit.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet engendrera le rejet d'effluents industriels, d'eaux pluviales et d'eaux usées sanitaires. Les effluents industriels (après prétraitement) et les eaux usées sanitaires seront rejetés dans le réseau d'eau usées communal et traités par la station d'épuration de la zone industrielle de Rousset (une convention de déversement sera élaborée avec l'exploitant de la STEP). Les eaux pluviales rejoindront le réseau d'eaux pluviales communal via un bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction incendie.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents engendrés par la phase d'exploitation seront les effluents industriels citées ci-avant qui après pré-traitement sur le site, seront traitées par la STEP de la zone industrielle de Rousset.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, le projet engendrera des déchets liés à la construction des infrastructures. En phase d'exploitation, le projet engendrera des déchets non dangereux (textiles usagés, DIB, papiers/cartons, ferraille, plastiques d'emballage, bois) et des déchets dangereux en faibles quantités (D3E, piles, huiles usagées, fûts vides). Les déchets seront triés et stockés selon les réglementations en vigueur, et feront l'objet d'enlèvements réguliers et de traitements adaptés par des prestataires agréés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se trouve sur une zone défrichée située au sein d'une zone d'activité. D'après le PLU de la ville de Rousset, la parcelle du projet est située en zone AUEa : zone à urbaniser et qui ont une vocation économique. Le projet est donc compatible avec l'usage prévu dans le PLU de la commune de Rousset.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé situé sur la commune de Rousset ou sur les communes voisines n'a été identifié (date : 01/01/2018 à 21/05/2019).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les activités de blanchisserie seront exercées dans le respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral délivré, de la réglementation ICPE et du code de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de son classement en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le projet devra faire l'objet d'un dossier d'Enregistrement, encadrant les principales incidences recensées dans le cadre du présent document.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées, et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et dans ses environs, il nous parait que celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Carte de localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à St Cloud le, 02/08/2019

Signature